

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE REVIGNY SUR ORNAIN
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE BAR LE DUC

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 11 FEVRIER 2026**

N°CC2026/012 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE
AUTORISATION DE SIGNATURE D'ACTES NOTARIÉS DE CONSTITUTION DE
SERVITUDES EN FAVEUR DE L'ENTITÉ ENEDIS

L'an deux mil vingt-six, le onze février à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du cinq février deux mille vingt-six, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 22

Etaient présents :

Membres titulaires :

MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE [Contrisson], M. Daniel POIRSON [Couvonges], M. Pierre LIOGIER [Laheycourt], M. Didier LAURENT [Laimont], M. Michel BASSET [Nettancourt], M. Christophe MAGINOT [Neuville-sur-Ornain], M. Mathieu KIMENAU [Noyers-Auzécourt], Mme Anne ROUSSEL [Remennecourt], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSERMOUROT, MM Clément MENUSIER, Yves MILLION, Jean-Luc PONCIN [Revigny-sur-Ornain], Mme Caroline MONVOISIN [Sommeilles], M. Roger COLLIGNON [Vassincourt], Mme Sandy SAVOUROUX [Villers-aux-Vents]

Membres suppléants :

M. Alain HOCHASTRASSER représente M. Christian MICHEL [Rancourt-sur-Ornain]

Étaient excusés :

M. Guy PREVOT [Andernay], M. Gérard RAFFNER [Brabant-le-Roi], Mme Virginie DANIEL [Contrisson], M. Julian FOUREAUX [Laheycourt], M. Eric BOUSSELIN [Laimont] donne pouvoir à M. Didier LAURENT, M. Stéphane SIMON [Mognéville], M. Richard SIRI [Mognéville] donne pouvoir à Mme Caroline MONVOISIN, Mme Marion PARISOT [Neuville-sur-Ornain], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, M. Jean-Marie LE NABEC, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER [Revigny-sur-Ornain]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Monsieur Didier LAURENT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désigné pour remplir la fonction de secrétaire qu'il accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conventions de servitudes en faveur de l'entité ENEDIS sur les parcelles AA98 à Contrisson et AM1 à Revigny-sur-Ornain, signées respectivement en 2020 et 2023,
Considérant la nécessité de formaliser ces conventions de servitudes par des actes authentiques,

Aux termes de ses débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ de prendre acte que l'entité ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée Section AA n°98 à CONTRISSON,
- ≈ d'autoriser la Présidente à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent, conformément à la convention sous seing privé en date du 13 mars 2020,
- ≈ de prendre acte que l'entité ENEDIS a implanté une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée Section AM n°1 à REVIGNY-SUR-ORNAIN,
- ≈ d'autoriser la Présidente à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle et tout document y afférent, conformément à la convention sous seing privé en date du 21 septembre 2023,
- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 12 février 2026